

Date : 08/08/13

SFR

S.F.R. renforce ses actions en faveur du handicap.

En signant son 4ème accord triennal, l'opérateur de téléphonie S.F.R. s'engage à atteindre un taux d'emploi de 4 % de travailleurs handicapés en 2014. Une série d'actions seront mises en œuvre pour favoriser le recrutement et œuvrer au maintien à l'emploi des salariés du secteur protégé.

Après la signature, en 2003, d'un premier accord d'entreprise en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, S.F.R. et les organisations syndicales ont décidé de renforcer leurs actions en matière de diversité et d'égalité des chances. L'opérateur vient ainsi de mettre en place un 4ème accord triennal qui devrait favoriser le recrutement de davantage de salariés en situation de handicap, et améliorer leur développement professionnel et conditions de travail.

Le groupe, qui s'engage à atteindre un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 4 % en 2014, dont 2 % en emplois indirects, va donc mener différentes actions parmi lesquelles la mise en place d'un plan de maintien des travailleurs handicapés dans l'entreprise. Les collaborateurs concernés pourront, sur préconisations du médecin du travail, accéder à différents dispositifs afin de poursuivre leur activité professionnelle dans les meilleures conditions.

Aménagement des postes et des horaires.

S.F.R. s'engage ainsi à aménager les postes de travail des salariés du secteur protégé. Il pourra s'agir de la mise à disposition de matériels et logiciels informatiques (pour les personnes non-voyantes notamment), de sièges ergonomiques ou de bureaux réglables en hauteur. Pour les aménagements les plus complexes, la Mission handicap sollicitera les services d'un ergonome travaillant en étroite collaboration avec la médecine du travail afin de prescrire le matériel le plus adapté.

Évaluation du site

Site de l'association HandicapZéro consacré aux handicapés propose sa propre actualité ainsi que quelques articles concernant l'actualité générale.

Cible
Spécialisée

Dynamisme* : 295

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Dans le cadre de ce 4ème accord, l'aménagement des horaires, objectifs et missions permettra également aux travailleurs en situation de handicap de se maintenir dans leur emploi. Pour faciliter les déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail, S.F.R. prévoit trois dispositifs : des solutions de transport accessibles sur préconisations du médecin du travail pour ceux qui ne peuvent pas prendre les transports en commun, ni leur véhicule personnel, une aide financière pour l'aménagement ou l'achat d'un véhicule adapté et la prise en charge d'une partie des frais de transport pour les personnes contraintes de prendre un véhicule adapté.

Renforcer la formation et la sensibilisation.

S.F.R. va parallèlement accompagner les collaborateurs en situation de handicap psychique avec des associations spécialisées. D'autres mesures (jours d'absence, congé parental pour les personnes ayant un enfant handicapé, accès à une base de prestataires sélectionnés pour tous les services liés au handicap) concernent les salariés ayant un proche handicapé dont l'invalidité est supérieure à 80 %.

Entreprise fondatrice de l'association " **Accompagner la Réalisation des Projets d'Étudiants de Jeunes Éléves et Étudiants Handicapés** " (**ARPEJEH**), S.F.R. souhaite contribuer, améliorer et promouvoir la formation, la qualification et l'emploi des élèves et étudiants handicapés en accueillant des stagiaires depuis le collège jusqu'à l'insertion professionnelle. L'opérateur a également noué des partenariats avec l'enseignement supérieur et les Centres de Formation d'Apprentis (C.F.A.) pour faciliter l'accueil de stagiaires ou apprentis en situation de handicap.

Ces mesures ont été validées par l'attribution du Label Diversité en 2010. S.F.R. a également adhéré dès 2005 à la Charte pour faciliter l'accès des personnes handicapées à la téléphonie mobile, transposée en 2011 à l'ensemble des activités (A.D.S.L., Web, Boutiques) par la Fédération française des télécoms.

Au 31 décembre 2011, S.F.R. comptait 166 collaborateurs en situation de handicap.